



Garantie3
EXTENSION DE GARANTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

RÈGLEMENT

GARANTIE3 est le service d'assistance technique ayant pour but le prolongement de la période de garantie du producteur par la réparation et/ou le remplacement du bien, c'est-à-dire en cas d'impossibilité de procéder à la réparation et/ou un remboursement, on procédera au remboursement de la pièce d'achat réduit d'un pourcentage lié à l'ancienneté du bien.

ACTIVATION

L'activation de GARANTIE3 peut se faire EN LIGNE sur www.garantie3.fr, avant le délai d'un an à partir de la date d'achat du produit. Par l'envoi de la GARANTIE3, Business Company S.p.A. garantira au client l'extension de la garantie offerte par le producteur, par la réparation et/le remplacement du bien, dans les limites dont les conditions indiquées ci-dessous.

DURÉE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

GARANTIE3 a pour but l'extension de la période de garantie du producteur pendant 3 ans (c'est-à-dire pendant une période de temps inférieure dans le cas d'une durée de la garantie originale du producteur supérieure à 2 ans) et aura une entrée en vigueur comme indiquée ci-dessous.

Le service d'assistance offert par Garantie3 ne pourra pas avoir une durée supérieure à 60 mois à partir de l'achat du produit à garantir.

L'entrée en vigueur du service Garantie3, pour chaque appareil/produit identifié dans le certificat sera ainsi fixée:

- En cas d'achat du consommateur **le premier jour suivant l'échéance de la garantie légale** égale à 2 ans **s'activera**;
- En cas d'achat professionnel, le premier jour suivant l'échéance de la garantie du producteur, en général égale à 1 an, s'activera.

MODALITÉ DE DISTRIBUTION

Le service d'assistance GARANTIE3 sera distribué avec les mêmes modalités et les mêmes termes indiqués dans le certificat de garantie original remis par le producteur et en vigueur au moment de l'achat du bien. Dans l'hypothèse où il ne devait pas être fourni par le producteur du bien, un certificat de garantie, sera la référence aux conditions de garantie présentes sur le site Internet du producteur même c'est-à-dire sur une autre plateforme. La réparation pour chaque intervention, dans le temps de mise en vigueur de la présente extension, ne pourra pas avoir un coût supérieur à celui prévu par le présent certificat, égale à 500,00 euros.

Tous les dommages et pannes déjà exclus de la garantie originale du producteur sont exclus de la garantie, y compris ceux causés dans tous les cas par dol ou par la faute du client ou dus à une usure normale du composant. Si cette dernière hypothèse se vérifie, Business Company S.p.A. communiquera immédiatement un devis de frais dans le but d'une éventuelle réparation.

Pour la réparation du produit, aucune franchise à la charge du client n'est prévue.

Pendant la période de validité de la garantie légale, Business Company S.p.A. offrira à ses clients des services d'information pour effectuer une bonne utilisation de celle-ci.

À partir du premier jour suivant à l'échéance de la garantie légale, le client pourra réparer le produit sans aucun coût supplémentaire, en utilisant GARANTIE3.

Si le produit ne devait pas être réparé et/ou remplaçable, le Client pourra (obtenir son remplacement ou) être remboursé de la valeur d'achat du produit, en déduisant pour chaque année un pourcentage de 10% de la valeur d'achat.

RÈGLE EN PRÉSENCE DE PANNE

Lors d'une panne de l'appareil, à partir du terme de la garantie légale, le client devra se rendre sur le site www.garantie3.fr ou écrire un e-mail à l'adresse suivante: assistance@garantie3.fr, ou contacter le numéro vert **0800-915606** (du lun. au ven. de 10h00 à 17h00) pour communiquer vos données d'état civil et les éléments du certificat Garantie3; le service clients se chargera d'en vérifier la validité et communiquera au client les modalités et les termes à suivre pour la réparation du produit.

Garantie3 est une marque de Business Company

La Défense – 5 Place de la Pyramide

Paris – 92088

Numéro vert: 0800-915606

E-Mail: info@garantie3.fr